



Syndicat National des Cadres Pénitentiaires

Affilié à la CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail)

Adresse : 505 rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI Cedex
Tél: 03.61.16.23.15 **Fax**: 03.27.96.97.06
Mail : sncp@sncp-cfdt.org **Site Internet** : <http://www.sncp-cfdt.org>

Douai, le 14 janvier 2016

RENCONTRE AVEC ALAIN JUPPE 13 JANVIER 2016

Joël CAMPENER, Capitaine pénitentiaire, DISP de Strasbourg et Éric FALEYEUX, Commandant pénitentiaire, Adjoint au chef d'établissement de Montbéliard, ont représenté le Syndicat National des Cadres Pénitentiaires affiliés à la CFDT, à l'occasion du déplacement de Monsieur Alain JUPPE, probable candidat à la présidence de la République, consacré au rôle de l'État dans ses missions régaliennes et en particulier à la sécurité.

Nos deux représentants ont été accueillis par François GROSDIDIER, Sénateur-Maire de Woippy, Administrateur de l'Institut des Hautes Etudes de la Sécurité et de la Justice, Membre de la Commission Nationale de Videoprotection et de la Commission Consultative des Polices Municipales.

Autour de la table se trouvaient également les syndicats de la Police Nationale, de la Douane, de la Sûreté Ferroviaire et de la Police Municipale.

Alain JUPPE a ouvert la réunion en remerciant les forces de sécurité présentes en précisant qu'avec les derniers événements terroristes, la population française avait conscience des responsabilités qui sont les nôtres.

Selon lui, « Pour un Etat fort », titre de son dernier livre, il développe 3 priorités pour lutter contre le terrorisme :

- 1/ déployer les effectifs sur le terrain
- 2/ développer le renseignement territorial en faisant remonter les signaux faibles
- 3/ **création d'une police pénitentiaire**

Se tournant vers les représentants de l'administration pénitentiaire, Joël CAMPENER prend la parole. « *Oui, Monsieur le Premier Ministre, l'idée d'une police pénitentiaire est une excellente idée mais qui sera inefficace sans augmentation des effectifs et notamment des effectifs d'officiers pénitentiaires. Il manque environ 300 officiers pénitentiaires en France. Je vous demande la création des « États Généraux » de l'Administration Pénitentiaire. Il n'est plus possible aujourd'hui de travailler efficacement dans ces conditions : des budgets de fonctionnement en baisse d'année en année, des établissements vétustes, des contradictions réglementaires qui obligent les officiers à des exercices d'équilibristes pour assurer nos missions, une mutualisation des informations en matière de lutte contre la radicalisation* ».



Syndicat National des Cadres Pénitentiaires

Affilié à la CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail)

Adresse : 505 rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI Cedex
Tél: 03.61.16.23.15 **Fax**: 03.27.96.97.06
Mail : sncp@sncp-cfdt.org **Site Internet** : <http://www.sncp-cfdt.org>

Alain JUPPE prend note et indique qu'il souhaite la création de prisons supplémentaires.

Éric FALEYEUX renchérit et indique alors au Premier Ministre que, pour assurer le bon fonctionnement de ces établissements supplémentaires, il faut aussi des officiers dégagés des tâches administratives. Par exemple, le renseignement pénitentiaire est une priorité dans le cadre du Plan de Lutte Anti-Terroriste mais cette fonction est une fonction supplémentaire (une de plus) que l'on assigne aux officiers et qui vient s'ajouter à la liste déjà longue de leurs attributions.

Aujourd'hui, on en fait toujours plus avec des moyens insuffisants. **Les officiers pénitentiaires sont devenus « hyperficiels » : ils sont hyper actifs mais de manière superficielle faute de moyen.** Alors que le renseignement pénitentiaire nécessiterait un véritable travail de fond.

Alain JUPPE acquiesce en indiquant qu'il faut aujourd'hui également recruter du personnel administratif pour alléger le travail des personnels de terrain mais qu'il faut aussi dépoussiérer les procédures inutiles et inefficaces. Car la charge administrative obère inlassablement la motivation des personnels. Le manque d'effectifs place également les personnels en insécurité.

La réunion s'est poursuivie par un tour de table des différentes forces de sécurité représentées. Il est à noter que les revendications des autres administrations sont assez proches de nos remarques relatives aux officiers pénitentiaires : manque d'effectifs, évolution de carrière, surcharge administrative.

Il faut également noter l'absence remarquée des autres représentations syndicales à cette réunion (mis à part le SPS), ce qui confirme bien que le SNCP CFDT est bien le seul syndicat à défendre partout où il le peut les intérêts des officiers pénitentiaires.

Alain JUPPE a conclu cette réunion en réaffirmant son soutien aux forces de sécurité du pays et en prônant la « coproduction » entre les différents services pour le retour d'un véritable État fort.

La réunion étant essentiellement consacrée à la sécurité, **nos représentants SNCP CFDT ont remis à Alain JUPPE un dossier contenant nos principales revendications : passage en catégorie A, Grille indiciaire, logements de fonction, pyramide des grades.**

La délégation du SNCP-CFDT remercie Messieurs Alain JUPPE et François GROSDIDIER de nous avoir reçu, dans cet esprit d'ouverture et de franchise.

La Délégation du SNCP-CFDT
Joël CAMPENER et Eric FALEYEUX

Eric FIEVEZ
Secrétaire national